

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
21 février 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse	Charles Léger, conseiller
Bryan Butler, maire adjoint	Daniel Bourgeois, conseiller (Webex)
Monique LeBlanc, conseillère	Dave Steeves, conseiller
Marty Kingston, conseiller	Susan Edgett, conseillère
Paulette Thériault, conseillère	Paul Richard, conseiller (Webex)
Shawn Crossman, conseiller	

ABSENT

Marc Landry, directeur municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Katherine MacIntyre, directrice générale, Services communautaires
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Chantal Farrah, inspectrice, officière responsable des Services de police spécialisés
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats
Don Morehouse, directeur, Travaux publics
Monica Tucker, agente de développement communautaire, Loisirs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance publique ordinaire du Conseil municipal en date du 21 février 2023 soit approuvé sous réserve de la modification suivante :

- Ajout d'un exposé de deux minutes : Lori Barnes – Pétition contre l'aménagement d'un bâtiment de 10 étages – 1313, rue Main

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Présentation** – Fondation CHU Dumont – Sébastien Dupuis et Réjean Després

La Fondation présente au Conseil municipal un exposé sur sa campagne de 2023, ainsi qu'un compte rendu sur ce que cette campagne permettra de financer cette année.

Le Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont est l'établissement principal du Réseau de santé Vitalité. Il s'agit du seul centre hospitalier universitaire du Nouveau-Brunswick, et il existe depuis 2010. Cet hôpital de 302 lits offre des soins de base, ainsi que des soins spécialisés et tertiaires en faisant appel à la technologie de pointe. On y soigne les patients du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

En 2020, ce centre hospitalier a inauguré son nouveau bloc opératoire de pointe. La Fondation CHU Dumont prévoit de doter ce bloc des technologies de pointe en investissant dans un robot chirurgical et en numérisant neuf salles d'opération. Ces initiatives permettront de s'assurer que le Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont s'acquitte de son rôle de centre hospitalier universitaire innovant et consacré aux patients. Elles permettront aussi de créer de précieuses occasions de collaboration au sein du Réseau de santé Vitalité et avec d'autres hôpitaux de la localité, dont l'Hôpital de Moncton.

Ce nouveau robot chirurgical et la technologie moderne constitueront des outils indispensables pour recruter des médecins chevronnés et pour attirer les étudiants en médecine. Ce robot permettra aussi d'améliorer les opérations chirurgicales en réduisant la douleur et les pertes sanguines et en accélérant le rétablissement des patients.

La Fondation vise à réunir 6,5 millions de dollars, dont 3 millions de dollars sont confirmés, et demande à la Ville de Moncton d'apporter un concours financier de 1,5 million de dollars.

Autres présentations

2 minutes

Présentation – Pétition contre un projet d'aménagement sur la rue Main – Lori Barnes

Lori Barnes dépose une pétition signée par près de 300 résidents et donne lecture de cette pétition, qui est versée au dossier et qui sera conservée au Bureau de la greffière municipale.

La mairesse remercie Lori Barnes de son exposé. Elle confirme que la décision a déjà été rendue et qu'il n'y aura pas d'autres débats dans ce dossier.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 Mise à jour – GRC – Chantal Farrah, inspectrice, officière responsable des Services de police spécialisés

Chantal Farrah, inspectrice, donne les faits saillants des travaux réalisés par le Service régional de Codiak de la GRC :

- Quatorze véhicules volés ont été signalés, dont huit parce qu'on avait laissé les clés dans le contact (crime opportuniste).
- Le Groupe de réduction de la criminalité a été très actif et a procédé à différentes saisies de drogues et d'armes à feu dans la collectivité.
- On a arrêté un homme dans la quarantaine alors qu'il tentait de voler un convertisseur catalytique dans un grand fourgon.
- Chantal Farrah rappelle aux citoyens qu'ils doivent continuer d'appeler immédiatement la GRC s'ils sont témoins de crimes ou d'activités inhabituelles.
- Enfin, deux collisions automobiles ont donné lieu à des décès dans les dernières semaines à Moncton et à Dieppe.

6.2.2 Présentation – Rouli-parc au YMCA Moncton Nord – Monica Tucker et Bill Gurney, New Line Skate Inc

Monica Tucker, agente de développement communautaire, et Bill Gurney, architecte principal de New Line Skateparks Inc., présentent au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur le nouveau concept du rouli-parc.

Monica Tucker donne quelques détails sur ce projet. Le 6 juin 2022, le Conseil a attribué le contrat de la DDP à New Line Skateparks Inc. pour l'étude et la réalisation du rouli-parc. La phase de consultation et l'avant-projet définitif de ce projet sont terminés.

Bill Gurney présente l'étude finale du parc. Le concept a été mis au point dans la foulée des ateliers, des consultations publiques et de l'information transmise sur la plateforme Jasons Moncton. On devrait commencer à construire l'installation au printemps 2023, et le projet devrait être achevé avant la fin de l'année.

QUESTIONS D'URBANISME

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandation(s)** – Séance à huis clos – le 13 février 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le bail foncier intervenu entre la Ville de Moncton et Greater Moncton Y.M.C.A. Inc. pour l'aménagement d'un parc de sports d'action sur le terrain du secteur nord donnant sur la promenade Twin Oaks, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Que le Conseil municipal de Moncton s'engage à apporter le financement nécessaire au programme opérationnel, soit la somme de 50 000 \$ à partir de 2024, à augmenter chaque année selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le financement supplémentaire du projet de terrain artificiel de l'École L'Odyssée, qui s'élevait à l'origine à 750 000 \$ et qui s'établira à un maximum de 1 100 000 \$ pour sa contribution de 33,3 % au projet, dont le coût total atteindra un maximum de 3 300 000 \$.

Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'augmentation du prêt consenti par billet à ordre à l'École L'Odyssée, qui s'élevait à l'origine à 662 500 \$ et qui atteindra un maximum de 1 100 000 \$, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'Administration à adresser, au ministre des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick, un avis de résiliation de l'accord municipal conclu pour assurer l'entretien hivernal du boulevard Wheeler et du chemin Berry Mills, qui sont tous deux des routes provinciales, qu'il demande à l'Administration de procéder en 2023 à l'acquisition de l'équipement non budgété à ajouter au parc de biens d'équipement, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Dossier d'information : L'Administration a fait savoir au gouvernement du Nouveau-Brunswick que la structure tarifaire en vigueur à l'heure actuelle n'est plus viable dans le cadre de l'accord d'entretien de la Ville pour le boulevard Wheeler et le chemin Berry Mills.

Charles Léger, conseiller municipal, demande à l'Administration d'éclaircir les chiffres et de les reproduire dans le dossier d'information.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve les avances du financement à verser à Atlantic Wellness, pour la somme de 130 000 \$, et à Carrefour pour femmes, pour la somme de 220 000 \$, afin de leur apporter immédiatement de l'aide pour répondre à leurs besoins immobiliers, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville; ces sommes seront remboursées dans le cadre du processus de traitement annuel des demandes de subventions : les subventions consenties pour la période de 2023 à 2027 serviront à prélever les sommes à avancer à ces organismes.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

**10.
RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

10.1 Octroi du contrat de l'appel d'offres TCS23-010 – Renouvellement pour la fabrique de glace du Colisée de Moncton

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offres TCS23-010 (Renouvellement pour la fabrique de glace du Colisée de Moncton) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions ainsi que le cahier des charges reproduit dans l'appel d'offres, soit Cimco Réfrigération, division de Toromont Industries Ltée, en contrepartie du prix total offert de 1 778 272,60 \$ (dont la TVH de 15 %), pour le remplacement de la fabrique de glace et les travaux optionnels de remplacement de la tour de réfrigération extérieure existante et du refroidisseur de liquide.

Il est également recommandé de constituer une provision pour éventualités de huit pour cent (8 %), soit 142 261,80 \$ (dont la TVH de 15 %) dans le budget du projet au cas où il faudrait engager des frais supplémentaires en raison des conditions inconnues ou imprévues du site.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

**11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

11.1 Arrêté portant modification de l'Arrêté concernant l'élection des membres du Conseil, leur rémunération et l'établissement des limites des quartiers de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-202.7 – Deuxième et troisième lectures

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-202.7.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-202.7.

Motion : Que l'Arrêté portant modification de l'Arrêté concernant l'élection des membres du Conseil, leur rémunération et l'établissement des limites des quartiers de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-202.7, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté A-202.7.

11.2 Arrêté concernant le lotissement de terrains dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-323 – Deuxième et troisième lectures

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-323.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-323.

Motion : Que l'Arrêté concernant le lotissement de terrains dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-323, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-323.

12.

AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

12.1 Dépôt à la réserve générale d'exploitation

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve générale d'exploitation;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les dépôts à effectuer dans le fonds de la réserve générale d'exploitation;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve générale d'exploitation, la somme de 1 464 623 \$, soit le dépôt budgété en 2023 et à puiser dans le fonds de la réserve générale d'exploitation de la Ville;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de 1 464 623 \$ dans le fonds de la réserve générale d'exploitation.

Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

12.2 Dépôt à la réserve générale d'immobilisations

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les dépôts à effectuer dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations, la somme de 10 088 752 \$, soit le dépôt budgété pour 2023 et à puiser dans le fonds de la réserve générale d'exploitation;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de 10 088 752 \$ dans le fonds de la réserve générale d'immobilisations.

Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

12.3 Dépôt à la réserve d'exploitation des services publics

ATTENDU QUE le paragraphe 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve d'exploitation des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les dépôts à effectuer dans le fonds de la réserve d'exploitation des services publics;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve d'exploitation des services publics, la somme de 292 526 \$, soit le dépôt budgété pour 2023 et à puiser dans le fonds de la réserve d'exploitation des services publics de la Ville;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de 292 526 \$ dans le fonds de la réserve d'exploitation des services publics.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

12.4 Dépôt à la réserve générale d'immobilisations

ATTENDU QUE le paragraphe 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les dépôts à effectuer dans le fonds la réserve d'immobilisations des services publics;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics, la somme de 1 220 000 \$, soit le dépôt budgété pour 2023 et à puiser dans le fonds de la réserve d'exploitation des services publics de la Ville;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de 1 220 000 \$ dans le fonds de la réserve d'immobilisations des services publics.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/17 h 44

/ko